

Les contrôles des établissements appellent la transparence des Pouvoirs publics

Suite aux révélations du livre-enquête "Les fossoyeurs", l'Etat lançait en 2022 un vaste plan de contrôles systématisé sur l'ensemble des établissements pour Personnes âgées de France, jetant ainsi indistinctement le discrédit sur toute une profession, mobilisant des directeurs et équipes salariées à des tâches administratives plutôt qu'auprès des personnes âgées dans un contexte de sous effectifs notoires, voire soulevant une vague de colère.

Plus de 2 ans de procédure inquisitoire pour une issue connue d'avance : "il n'y a pas d'autre affaire Orpea" comme le déclarait la Ministre PARMENTIER LECOCQ sur le plateau de France 2 ce mardi et plus de 99%, soit la quasi-totalité, des structures contrôlées n'ont fait l'objet d'aucune injonction grave.

Aussi, maintenant que ces contrôles ont prouvé à l'Etat, s'il en était besoin, que les directeurs et l'ensemble des professionnels assurent leurs obligations avec sérieux, professionnalisme et engagement, les dysfonctionnements inacceptables restants sont donc ceux relevant de la responsabilité des Pouvoirs publics du fait de leur inaction depuis plusieurs dizaines d'années pour réellement améliorer la situation de l'aide aux personnes âgées.

La légitime insatisfaction de ces dernières quant à leurs conditions d'accompagnement en établissements et à domicile, comme celle des professionnels quant à leurs conditions de travail demeure. Et est la quasi-assurance de voir, tôt ou tard, ressurgir des scandales de maltraitances.

Et ce d'autant plus, que ces dernières années, l'Etat et les départements ont laissé, par leurs désengagements respectifs, les établissements et services à domicile s'enfoncer toujours plus dans une crise budgétaire structurelle.

L'AD-PA et la FNAQPA attendent donc de l'Etat qu'il entende désormais traiter les causes réelles des dysfonctionnements du secteur et fasse montre de la même transparence.

L'AD-PA et la FNAQPA demandent ainsi à la Ministre PARMENTIER LECOCQ d'organiser dans les meilleurs délais une concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur du Grand âge pour leur présenter officiellement les résultats détaillés de cette campagne de contrôles chronophage et discréditante ainsi que les preuves que l'Etat va enfin tenir les promesses et engagements précédemment pris vis-à-vis de toute une profession comme de l'ensemble des Français, à savoir :

- Mettre en place le ratio minimal de professionnels de 8 pour 10 du Plan solidarité grand âge (PSGA) annoncé en 2008 à horizon 2012, ainsi que l'équivalent dans l'aide à domicile
- Présenter un projet de Loi Grand âge tel qu'annoncé par le Président MACRON pour fin 2018
- Mettre à l'agenda parlementaire le projet de Loi de programmation Grand Age Autonomie tel qu'adopté par le parlement pour fin 2024.

Pierre ROUX, Président AD-PA
Didier SAPY, Directeur général FNAQPA

Contacts Presse :

AD-PA : Sébastien Bach, s.bach@ad-pa.fr

FNAQPA : Didier Sapy, d.sapy@fnaqpa.fr